CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYMASTIQUE ET DE LOCAUX UAPE A GRIMISUAT



RAPPORT DU JURY - SEPTEMBRE 2024



CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE GYM ET LOCAUX UAPE À GRIMISUAT

MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Grimisuat, mandante et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement (SE) et de l'immobilier et patrimoine (SIP).

SITUATION ACTUELLE

Le Conseil Communal de Grimisuat a la volonté de construire une nouvelle salle de gymnastique pour répondre aux besoins de la formation scolaire mais aussi des sociétés sportives. D'autre part des locaux complémentaires sont nécessaires pour les besoins de l'UAPE notamment pour améliorer la gestion des repas.

L'implantation des nouveaux volumes en lien avec les bâtiments existants devraient améliorer le fonctionnement et la cohérence de la globalité du site.

Le complexe scolaire de Grimisuat a fait l'objet d'aménagements progressifs et parfois hétéroclites. Extension par deux fois du centre scolaire, construction d'une structure d'accueil de la petite enfance (appelée Tibleck), aménagements d'espaces extérieurs pour les manifestations et pour les écoles (gradins), parking, terrain de football, terrain de tennis. Le site est actuellement composé de :



- A Bâtiment scolaire d'origine de 1978
- B Première extension de l'école, 1998
- C Salle de gym semi-enterrée, 1978 (cour d'école sur toiture)
- D Nouvelle extension de l'école, 2017, (avec salle polyvalente et UAPE)
- E Bâtiment de la structure d'accueil petite enfance Tibleck, 2010,
- F Zone de parking au nord et une zone au sud-est
- G Zone protégée nature, l'étang de Besse, aménagement spécifique (zone forêt)
- H Terrain de football devant être maintenu
- I Court de tennis
- J Espace jeux extérieurs au sud du terrain de football

INTENTIONS ET OBJECTIFS DU CONCOURS

La salle de gymnastique

Implantation d'une nouvelle salle de gym destinée aux élèves du bâtiment D devant être reliée aux vestiaires existants situés au rez inférieur du bâtiment. Il est impératif que les élèves puissent se rendre dans la salle de gym sans transiter par l'extérieur. Les élèves des bâtiments A et B bénéficient et utilisent la salle de gym existante.

L'UAPE

L'UAPE se situe au rez inférieur de la nouvelle l'école datant de 2017 (bâtiment D). A ce jour, la gestion des repas de midi est problématique. La construction de salles à manger avec une cuisine de régénération est nécessaire. Ces locaux doivent se situer à proximité de l'UAPE.

Les salles à manger / réfectoire doivent pouvoir fonctionner indépendamment de l'UAPE et par conséquent de bénéficier d'un accès autonome.

Les aménagements extérieurs

Les aménagements extérieurs destinés aux élèves doivent être valorisés. Concrètement l'objectif est d'offrir des espaces de jeux et des espaces arborisés. A ce titre, une première étude a été réalisée par un bureau spécialisé. Cette étude est transmise à titre indicatif dans les documents annexes au règlement-programme, afin de donner une idée des attentes déjà formulées lors d'une consultation participative.

Le site devra permettre d'organiser des événements d'envergure, par exemple une amicale de fanfare, des spectacles et autres manifestations, avec comme objectif de limiter l'installation de structure provisoire extérieure (type tente, cantine, scène) pour ces événements.

Contraintes particulières

La construction sur la salle de gym existante est possible, à condition de renforcer et adapter la structure porteuse existante pour les charges gravitaires et sismiques. Pour plus de détails au sujet de la sécurité parasismique de la salle existante, voir doc. 1.19.g annexé: rapport d'expertise Editech du 23.02.2024, §3.0 vérification parasismique et §4.0 vérification statique. Voir aussi chapitre 2.5"Exigences parasismiques" ci-dessous.

L'implantation au Nord du bâtiment D est possible mais nécessitera des travaux de terrassement en présence d'une paroi gunitée clouée qui a été remblayée. Voir document annexé 19.h "paroi clouée".

Les surfaces de cours d'école éventuellement condamnées par l'implantation de bâtiments seront compensées ailleurs sur le site, dans le périmètre du concours. Le site doit rester en activité pendant les travaux de construction de la salle de gym et des locaux supplémentaires.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa c, d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

I ANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un·e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un·e ingénieur·e civil·e (ou d'un groupement d'ingénieur·e·s civil·e·s). Les partenaires du groupe doivent être établi·e·s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieur·e·s civil·e·s doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes:

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- Etre inscrit·e aux Registres suisses des professionnel·le·s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (https://reg.ch/fr/registres/ registres/) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur·e civil·e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu;
- Répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél.: 027/606.74.00 (F)).

Les architectes, respectivement les ingénieur·e·s civil·e·s, qui ne sont associé·e·s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.

Les collaborateur-ice-s occasionnel·le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un·e architecte, respectivement un·e ingénieur·e civil·e, employé·e, peut participer au concours si son employeur·euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant·e, membre du jury ou expert·e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur·euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e, il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e en sécurité, physicien-ne du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ice spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant·e·s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique:

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec l'existant.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 19 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP le 29 avril 2024.

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et

patrimoine

Membres non professionnels

M. Raphaël Vuigner Président de la commune de Grimisuat

M. Frédéric Vuignier Vice-président de la commune
 M^{me} Myriam Broyon Directrice des écoles de Grimisuat

Membres professionnels

M^{me} Geneviève Bonnard Architecte EPF, FAS, SIA, Monthey
 M. Pascal Fournier Architecte EPF, FAS, SIA, Bex
 M. Roberto Peruzzi Ingénieur civil EPF, SIA, Monthey

Suppléants non-professionnels

M^{me} Laurence Vuagniaux Conseillère communale Grimisuat
 M^{me} Erica Gaudin Adjointe direction des écoles

Suppléant professionnel

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et patrimoine, VS

Expert

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement, VS

M^{me} Anne Buhrer-Moulin Service cantonal de la jeunesse, resp. petite

enfance

M. Sébastien Penon Secrétaire communal Grimisuat

M^{me} Nicole Métrailler Responsable structure accueil petite enfance,

Tibleck

M. Kevin Roux Représentant des sociétés locales

Comme exigé par l'art. 10.4 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnel·le·s, dont la moitié au moins sont indépendant·e·s du maître de l'ouvrage.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine en date du 21 août 2024. Il a porté sur les points suivants:

Délai du rendu

28 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 27 projets ont été retournés dans les délais, 1 participant inscrit n'a pas rendu de projet.

Les 27 maquettes ont été remises anonymement, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre du concours.

Respect des prescriptions

Les distances minimales par rapport à la route d'accès au Nord (parcelle 457) sont respectées dans tous les projets. Les projets enterrés N°02, 09, 11 et 20 sont à vérifier ultérieurement.

Les distances de sécurité incendie (AEAI-DPI 15-15) semblent être respectées dans tous les projets. Distances minimales à vérifier ultérieurement toutefois sur les projets N°07, 09, 12, 13, 24 et 27.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes.

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mardi 3 et mercredi 4 septembre 2024.

ANALYSE DU SITE

Le jugement s'étant déroulé sur place, au centre scolaire, le jury a pu appréhender in situ les enjeux et incidences des diverses propositions présentées par l'ensemble des projets.

Le jury relève la complexité du site fortement bâti dans la pente et reconnaît des qualités de dégagement sur le paysage. Il constate les problématiques d'implantation de nouveaux volumes dans la topographie et de connexion aux bâtiments existants.

ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 27 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 27 projets au jugement.

Néanmoins les projets suivants feront l'objet d'une mention s'ils devaient être retenu pour la répartition des prix, art 22.2 et 3 SIA 142:

- N°01 HOUDINI démolition salle existante, proposition d'une double

salle de gymnastique

N°05 BLEC PEARL démolition salle existante, proposition d'une double

salle de gymnastique

N°15 PUISSANCE 4 démolition salle existante, proposition d'une double

salle de gymnastique

N°17 DOUBLECK démolition salle existante, proposition d'une double

salle de gymnastique

1er tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 11 projets suivants sont éliminés :

- N°04 CASCADE
- N°06 OLIVE ET TOM
- N°11 UP & DOWN
- N°12 MIMESIS
- N°15 PUISSANCE 4
- N°16 COMPLÈTEMENT MARTEAU
- N°17 DOUBLECK
- N°18 PIC D'ARTSINOL
- N°20 ACROPOLE
- N°22 CRISTALLISATION
- N°26 G7

2e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Le jury a visité le site pour évaluer in situ les projets sélectionnés. Les 10 projets suivants sont éliminés :

- N°05 BLEC PEARL
- N°07 TASUMIGRI
- N°08 BLECS BEAUTY
- N°09 ARCADIE
- N°10 LANTERNE
- N°13 CARILLON
- N°19 ENTRE LES LIGNES
- N°21 SIMPLEMENT
- N°24 DUO
- N°25 A TABLE

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets. Il décide de repêcher le projet N°10 LANTERNE. Repêché du 1er tour, éliminé au 2e tour.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 86'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1 ^{er} rang / 1 ^{er} prix					
Projet	N°27	T-REX	23'000	HT	
2e rang	/ 2e prix				
Projet	N°02	CACHE-CACHE	21'000	HT	
3e rang	/ 1 ^{ère} me	ntion			
Projet	N°01	HOUDINI	17'000	НТ	
4e rang	/ 3e prix				
Projet	N°03	STRATUS	10'000	HT	
5e rang	/ 4º prix				
Projet	N°23	TWICE DERAILED	8'000	HT	
6° rang / 5° prix					
Projet	N°14	CHERCHE, MÉDOR, CHERCHE!	7'000	НТ	

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des participants dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que les 27 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

La qualité et la pluralité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer en termes d'implantation, de relations aux aménagements extérieurs existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme tout en maitrisant les enjeux territoriaux.

A la majorité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°27 «T-Rex» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Le projet s'appuie sur une caractéristique essentielle du site scolaire de Grimisuat qui se distingue par une séparation claire entre les zones construites et les zones végétalisées. Les surfaces existantes entre les bâtiments offrant peu de qualité de dialogue et d'appropriation, l'auteur du projet prend l'option stratégique d'y implanter le nouveau volume en son centre. Sa forme précise contribue à définir clairement les espaces extérieurs qui découlent de cette implantation.

Le jury relève la cohérence et la grande qualité des réflexions menées sur les différents thèmes traités ainsi que la fonctionnalité du projet.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 1.8 « déclaration d'intention du maître de l'ouvrage » du règlement-programme du concours. Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition du concours aura lieu le **lundi 30 septembre 2024 à 17h30** au centre scolaire de Grimisuat, à la grande salle des abris PC.

Les projets y seront exposés jusqu'au mardi 8 octobre 2024, week-end non compris, entrée libre de 17h00 à 19h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, a la majorité	Philippe Venetz
décide d'attribuer le le rang le pùx au projet :	Raphaël Vuigner
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.	Frédréric Vuignier
Grimisuat, le 4 septembre 2024	Myriam Broyon Proyen
	Geneviève Bonnard
	Pascal Fournier
	Roberto Peruzzi
	Laurence Vuagniaux
	Erica Gaudin
	Christophe Lugon-Moulin
	Michel Beytrison
	Anne Buhrer Moulin Deuro Beiber
	Sébastien Penon
	Nicole Métrailler
	Kevin Roux

PROJETS PRIMÉS



N°27 **T-REX**

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

OFFICE OBLIQUE SARL, ZURICH

Collaborateurs:

Konrad Scheffer, Sarah Haubner

12 WH-P INGENIEURE AG, BASEL

Collaborateurs:

Martin Stumpf, Lars Keim

Le projet propose de regrouper les surfaces de l'Uape et la salle de gym dans un volume unique et compact, optimisant ainsi l'utilisation de l'espace à disposition. L'approche de l'auteur du projet s'appuie sur une caractéristique essentielle du site scolaire de Grimisuat qui se distingue par une séparation claire entre les zones construites et les zones végétalisées. Les surfaces existantes entre les bâtiments offrant peu de qualité de dialogue et d'appropriation, l'auteur du projet prend l'option stratégique d'y implanter le nouveau volume en son centre. Sa forme précise contribue à définir clairement les espaces extérieurs qui découlent de cette implantation. Ce parti permet d'activer le côté nord par l'aménagement d'un jardin public arboré regroupant les entrées des édifices publics et de redéfinir des espaces de récréations à une échelle plus appropriée au sud et à l'est du site. Le complément d'une nouvelle arborisation sur l'ensemble du périmètre scolaire actuellement très minéral est appréçié et renforce le parti.

Le jury relève la qualité du dispositif d'accueil convivial découlant d'un aménagement paysagé qualitatif. Sur le plateau inférieur la cour de récréation trouve de nouvelles dimensions et un nouvel environnement plus animé et plus adapté au contexte construit existant. Ce concept offre un usage approprié des aires de récréation tout en offrant une réponse aux problématiques du climat, profiter de l'ombre des bâtiments pour la fraîcheur. Les utilisateurs s'interrogent toutefois sur l'utilisation de l'espace extérieur « théâtre », entravant une relation entre l'intérieur de la salle et la place extérieure.

La répartition du programme s'insère naturellement dans la topographie existante en proposant la salle de sport et son accès supérieur indépendant de plein pied en connexion au jardin public. La salle par sa position sur le site et son orientation dégagée sur le paysage devient un espace de grande qualité. La distribution et l'organisation des espaces se fait de manière rationnelle et fonctionnelle. Une entrée « scolaire » à l'étage inférieur permet un accès direct aux vestiaires. Les espaces de l'Uape au rez-de-chaussée, participent à l'animation des préaux scolaires par un dispositif « d'arcades » en façade sud offrant aux utilisateurs une zone abritée et dégagée sur le paysage vert. Cet élément architectural s'inscrit également dans une continuité de l'escalier extérieur d'accès bordant le bâtiment 2017. Par leur position

au coeur du complexe, ces espaces du rez-inférieur permettent d'envisager une utilisation variée et flexible.

Le jury relève la cohérence et la grande qualité des réflexions menées sur les différents thèmes traités ainsi que la fonctionnalité du projet. Le positionnement et l'organisation des nouvelles affectations au centre du complexe permettent d'entrevoir de nombreuses synergies autant pour l'école que pour des activités publiques. Sous l'angle de la réalisation, l'implantation du nouveau bâtiment est judicieuse, avec des volumes de terrassement limités et peu profonds qui réduisent les coûts et la complexité, sans nécessiter des travaux spéciaux. Le choix de volumétrie hors terre pour les nouveaux locaux permet d'envisager une architecture de qualité essentiellement en bois, un matériau léger et durable. L'expression des façades est simple, sensible et liée au rythme structurelle de la salle.

Concept statique

Le système structurel proposé est rationnel, il garantit une efficacité en termes de conception et de construction, mais aussi une bonne maîtrise des coûts, assurant ainsi l'économicité du projet. Les structures porteuses sont conçues en fonction des contraintes spécifiques à chaque niveau: le béton armé est utilisé pour le niveau contre terre (Uape) alors que la salle de gym et les parties hors-terre sont réalisées en bois. Les structures verticales sont soigneusement alignées pour assurer une transmission optimale des charges gravitaires. La façade porteuse Sud du nouveau bâtiment repose sur le mur en béton armé de la salle de gym existante. Étant donné la charge importante qui sera transmise à ce mur, une analyse de sa résistance, ainsi que celle de ses fondations, est à planifier. Un soin particulier doit être apporté à la conception du plancher en bois de la salle de gym, afin de respecter les exigences de confort stipulées par la norme SIA 260, notamment une fréquence propre supérieure à 8,0 Hz, pour éviter les vibrations indésirables.

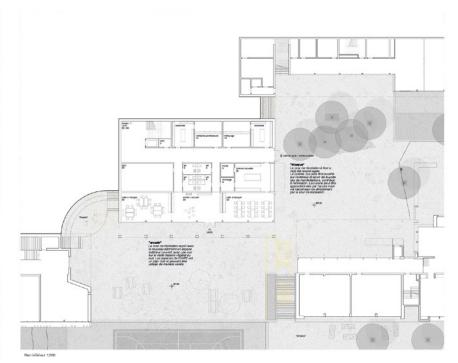
En matière de sécurité parasismique, les parois de façade en béton armé assurent une protection adéquate dans le sens transversal (Nord-Sud). Des contreventements supplémentaires, par exemple des croix de St-André, semblent nécessaires dans le sens longitudinal (Est-Ouest) pour garantir la stabilité sismique de la salle de gym.

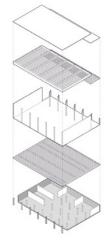
Lo compliens accident de Cerminade se caractéries par une efiga-zation claber entre bez none veligitablem de la zone commitmier. Alors aqu'as sad s'étend un espace vert générous avec des trains Alors aqu'as sad s'étend un espace vert générous avec des trains les port et de bissin. La partie nord de la parcelle renfermen une masse de construction à la tapographie plus elevés, et forme une masse de construction à la tapographie plus elevés, et forme une masse de construction à la tapographie plus elevés, et forme une masse de construction à la tapographie plus elevés, et forme une soccessités au cours des 50 deminérales caractéries de soccessités au cours des 50 deminérales autres et au guis un caractère hétérochie. Les surfaces minérales caractéries de forme production à la cours de 50 deminérales autres et annière de saccessités au comme de la course de forme de la course de s'écution de forme de la course de la course de forme de la cou

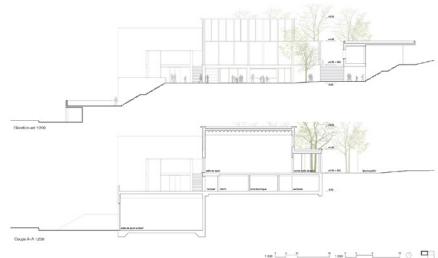
hátiments existants.

La neuveau batiment occupe le centre de Prosemble et formation abute de la uniformation de la maniferation de la charge de la maniferation de la m

la mesure du possible, l'utilisation de colle pour les matériaux en bois est à éviter.







T-Rex Concours salle de gym Grimisuat



15



16

T-Rex Concours salle de gym Grimisuat



N°02 CACHE-CACHE

2^E RANG / 2^E PRIX

DARE ARCHITECTES SARL, SAINT PIERRE DE CLAGES

Collaborateurs:

Gras Alice, Bugaud Delphine, Bergerre Milena, Baudin Lauranne, Cretton David

SD INGENIERIE SION SA, SION

Collaborateurs:

Morand Grégory, Mittaz Xavier

Le projet scinde le programme en deux interventions, de part et d'autre du bâtiment 2017.

La salle de gymnastique, implantée perpendiculairement à cette école récente, est enterrée sous la partie supérieure du parking, dégageant un nouveau front sur le préau, en ligne avec la façade Est du bâtiment actuel. Un nouveau gradin fait la connexion entre l'accès nord et le préau. Le préau jouit d'une belle surface gagnée sur l'ancien gradin arrondi démoli. Un aménagement paysager est proposé pour l'aire de récréation.

L'agrandissement de l'Uape remplace le terre-plein devant les salles de travaux manuels et propose de prolonger le volume avec un local vélo, pour unifier le rapport de l'école 2017 avec le terrain de football.

Le jury apprécie la proposition à l'échelle du site, qui laisse le dégagement sur le paysage depuis l'accès nord, et offre une belle surface de préau. Vis-à-vis de la complexité du site, avec ses constructions hétérogènes, il regrette des réponses jugées parfois schématiques. Il interroge l'alignement de la nouvelle salle de sport avec la façade Est du bâtiment 2017, privant une possible connexion directe avec la salle de gymnastique actuelle. La présence du nouveau gradin, positionné très en arrière, ne dégage pas suffisamment d'espace côté accès nord et pose un problème de sécurité vis-à-vis de l'entrée de la crèche.

L'aménagement paysager proposé témoigne d'une belle intention, restant toutefois trop timide, compte tenu du secteur en pleine terre et du besoin d'articuler la cour de récréation pour les différents degrés scolaires.

L'accès à la salle à manger de l'Uape et à la salle de gymnastique depuis un espace couvert commun au rez inférieur fonctionne de manière simple et efficace. Le calage de la salle de sport entre les altitudes existantes des entrées, génère une hauteur accrue sous la structure de la salle. Le volume d'excavation supplémentaire induit par cette décision est pondéré par l'avantage d'un lien de plain-pied. Le jury regrette que la coupe transversale sur la salle, exprimant l'idée du projet, ne soit pas présentée. L'information sur la proportion du haut jour, assurant l'apport de lumière naturelle à la salle, manque. La présence d'un second dispositif de lumière naturelle par lanterneaux n'est pas claire.

Le jury apprécie le fonctionnement simple de l'Uape. L'espace couvert pour les vélos offre une flexibilité future pour un agrandissement de la structure d'accueil.

Le volume bâti est dans la moyenne des projets. L'aspect durabilité est péjoré par le parti pris d'une salle très enterrée et d'une intervention non groupée, malgré les structures des dalles de toiture proposées en charpente bois.

Concept statique

Le projet propose deux volumes distincts pour l'UAPE et la salle de gym. La salle de gym est complètement enterrée au Nord-Est du bâtiment 2017 de l'école. La structure porteuse de la salle de gym est entièrement en béton armé à l'exception de la toiture qui propose des poutres en bois lamellé collé (BLC).

Cette implantation nécessite des volumes de terrassements importants avec une profondeur de fouille de l'ordre de 11 m côté Nord ainsi que des travaux spéciaux tels que parois gunitées clouées ou parois berlinoises pour limiter l'emprise et assurer la stabilité des parois de fouille.

Le système structurel du bâtiment de l'UAPE, implanté au Sud du bâtiment 2017 de l'école et qui comporte un seul niveau, est similaire à celui de la salle de gym, soit en béton armé pour les parties enterrées et en bois pour la toiture.

Du point de vue de la sécurité parasismique, la salle de gym ne pose pas de problèmes puisqu'elle dispose des parois contre terre en béton armé et que son volume est enterré. Pour l'UAPE qui comporte une toiture légère, sa stabilité et sa résistance sont également aisément assurées par les nombreuses parois en béton armé dans les deux directions.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est cohérent et bien conçu mais le volume de terrassement important et les travaux spéciaux nécessaires à la réalisation de la salle de gym impactent négativement l'économicité globale du projet et les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.

LINE INTERVENTION INTEGREE A LA TOPOGRAPHIE

La noverte salle de gammarique et l'odension de LIMPE sireitent dans le béli eistant en remariant les affectations actuelles et en trant profit de la topographie existante, de manière à privilégier une intervention discrites en contexte dense et hébérodite.

UNE SALLE DE GYM EN LIEN AVEC LES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES

UNA SALLE RE OM EN LINEA MEL LES RESALLATIONS SPRONTINÉE DES DANTS Les siduations authories du compine sociales ent reficielle refere les pur paisans united. La joine haute, des prolège, et son parleas filosomes premie de marce a certifica sociales à la situat journales et au l'accès de pour le me de Commarce au fois du set. Les sociales à l'employence et au l'accès des lon à me de Commarce au fois du set. Les sociales de la Minerale sout accessible rigiennest va les définants par les marce desput à des set de l'accès en caut les propues et est plusifique paux à l'accessible deput à des set décine aux actives propues et est plusifique paux à l'accessible de tradition et accessible de de commarce de la plusifique de l'accessible de faulle contains, to une dant de qui procésipe stricte autre de les series de la plusifique de la propues de projet.

untigned in proposition description. La resolution des la prilangement de cut paraparement en part la bed de vidence object exclusión. Anou, de a position gramment de cut paraparement en participate de vidence object exclusión. Anou, de a position de paraparement de la comparabation de la comparabation de la comparabation de la comparabation de participate de la comparabation, mel en ente developient de la comparabation de la comparabatio

points d'acces distincté par une régistration préteile de la talvier. Par volte-ignation et l'acces de l'acces de la commandation de la commandation de l'accessification de l'a

UNE UAPE OUVERTE SUR L'EXTERIEUR

NAME MAY OWNERTS SIN EXCERNING

The list but deriver as stiffice, as being contact as 25 of de bildement (i. Texterior de

LIDAT and opported province pages as release de cotte state in life event. Los states a

reages stat and end pass paid of el eventers are instrumed de page to enter bedriffice
digitatement from secte sheet para las demandes.

Destination and the similar destination of progress states end a processive de

Destination position from secte sheet para las demandes de progres extilaire end à proximité des

Destination position from secte sheet para las demandes de progres extilaire end à proximité des

Destinations positions from secte selection de progres extilaire end à proximité de

Destination positions from terre destination de progres extilaire de conduction de

destinations de la conformation de la proximité de la suit direct de relation de

destinations de la conformation de la progression de la coloration de la UNIVE. El liste destination de la coloration de la liste de la coloration de la c

Un escalier estérieur por met épitement de rejaindre un espace exilériour dédé sur la toiture végétaisée depuis les deux programmes de l'URPs, accessible de plain piel depuis les soilles factivités existantes.

STRUCTURE

(Will risk in a switchle sind is the princation or great in part on spatient curreto, cult in which were not a whole it is to studied to see in the same curreto curreto cult produce in below and it is a see in a seek of defense and or seek in a defense of the cult in a defense and it is a seek of defense and it is a seek of defense and it is a defense of defense or and it is defense or and it is a defense or and it is defense or and it is a defense of defense or and it is a defense or and

In spelling parties that the Laborate dels. Sails de generality as est comparé de publics simples on best terrellà collé à l'augustion de colle soil con service de pupieles de sin. Le punde hautour sous soulfaide de la sails de generality as prime d'artique la bround utilité par de la sails de generality as prime d'artique la bround utilité par récessiré des pastres less. L'alla liant que la brounde paul 15% et las régies aportifs des sois enten Nauf-che la brounde l'augustion de la comparé d'une des riches bos bello parties dans le serve Nauf-Sud. La stabilisation parasismique des deux nouvelles entités est simplifiée de par leur construction souterraine et attenante à des corps de bâtiment existants

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les tratues vigitalisées apportant une cortaine inerie et une protection solaire en foçable sul. Des penneues philosofiaiques sur les tratues et en façade offrent une protection solaire et des apparts énergétiques, notamment en hierr laraque les repors du seleit sont plus bas. L'utilisation de bois local pour la structure, les revêtements et les limitans intérieures est printégiée.

UNE INTERVENTION EN DEUX ETAPES

Le chantier pourrait être phésé pour maintenir l'écale en service gales aux deux entates du site au Nord et au Sud :

_lors de la construction de la salle de gemeastique au Nord, le site scolaire reste accessible grâce au parking sud existant en printégiant les accès depuis le recinférieur _lors de la construction de l'UAPE, par l'inforé et le ponking au Nind.







CONCEPT ETN'EGRATION

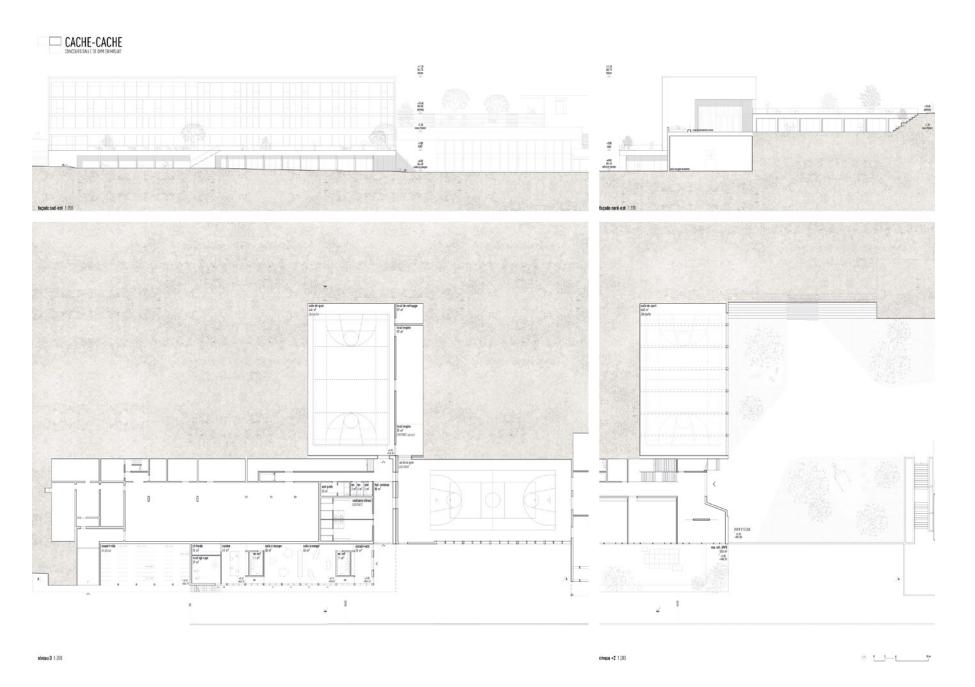






20

plan de situation 1.500 🕚



N°02 CACHE-CACHE



22



N°01 HOUDINI

3^E RANG / 1^{ÈRE} MENTION

R2A ARCHITECTES, SION

Collaborateurs:

Jérôme Rudaz, Renaud Rudaz, Grégor Watson

CRETTAZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateurs:

Raphaël Bonvin

Le projet propose une nouvelle salle de sport double, en remplacement de la salle de gymnastique actuelle, construite avec la première école sur le site, réalisée par les architectes Morisod Furrer. L'agrandissement de l'Uape est placé sur la toiture de cette nouvelle salle double, en lien avec les différents plateaux du site. Le parti de superposer les deux programmes permet de maintenir une perception du site proche de l'état actuel, ouverte sur le paysage, depuis l'accès nord. Seul le gradin arrondi est remplacé par une place d'accueil en toiture de l'Uape, probablement dédiée à la crèche. Le fonctionnement de la salle de gymnastique est usuel pour une salle double, divisible par un rideau central escamotable. Le sol de la salle est approfondi du fait de la volonté de maintenir l'altitude du préau actuel, tout en respectant la hauteur règlementaire sous structure.

Le jury a apprécié le questionnement que pose le postulat d'une nouvelle salle double, hors cadre du programme du concours. La plus-value fonctionnelle d'une salle double a été évaluée. Après analyse des avantages et inconvénients de la solution, après examen des incidences financières et écologiques, le jury a jugé que la proposition d'une salle double n'était pas recevable pour les raisons suivantes : démolition d'une salle de gymnastique jugée en relativement bon état, destruction d'une partie de socle, complexifiant encore la rencontre des différents langages architecturaux du site, fonctionnement non optimal pour le sport scolaire, qui est la destination première des deux salles de gymnastiques indépendantes, terrassement important pouvant mettre en péril le fonctionnement des écoles durant la phase chantier, et un impact financier n'entrant pas dans l'objectif budgétaire communal. Le jury reconnaît et apprécie la cohérence du projet dans son attitude franche, et son langage architectural associant une structure puissante en béton et une façade légère industrielle, proposant un écran de panneaux photovoltaïques comme protection solaire. Les liaisons entre les écoles et leur salle de gymnastique sont assurées, bien que le décaissé permettant d'offrir la hauteur libre règlementaire sous structures, les complexifie. Il en est de même du lien entre la salle et le terrain de football. L'entrée publique de la salle, desservant une galerie et son gradin escamotable est cohérente à sa vocation de salle de sport double.

La position de l'Uape, articulant et activant le préau, est appréciée. Son fonctionnement est jugé adéquat. L'aménagement des préaux reste toutefois schématique.

Le volume bâti est nettement supérieur à la moyenne des projets, du fait du parti pris. La démolition d'une structure dont l'obsolescence n'est pas prouvée, l'important terrassement, et la mise en œuvre d'une matérialité cohérente au concept d'une infrastructure enterrée sont autant de décisions qui peinent à trouver leur justification face aux critères écologiques.

Concept statique

Le projet propose de regrouper les salles de l'UAPE et la salle de gym dans un volume unique dont l'implantation nécessite la démolition de la salle de gym existante.

Les structures porteuses du volume qui est entièrement enterré sont en béton armé de même que les poutres de toiture qui sont en béton précontraint. Le système structurel proposé est cohérent et en relation avec son implantation souterraine.

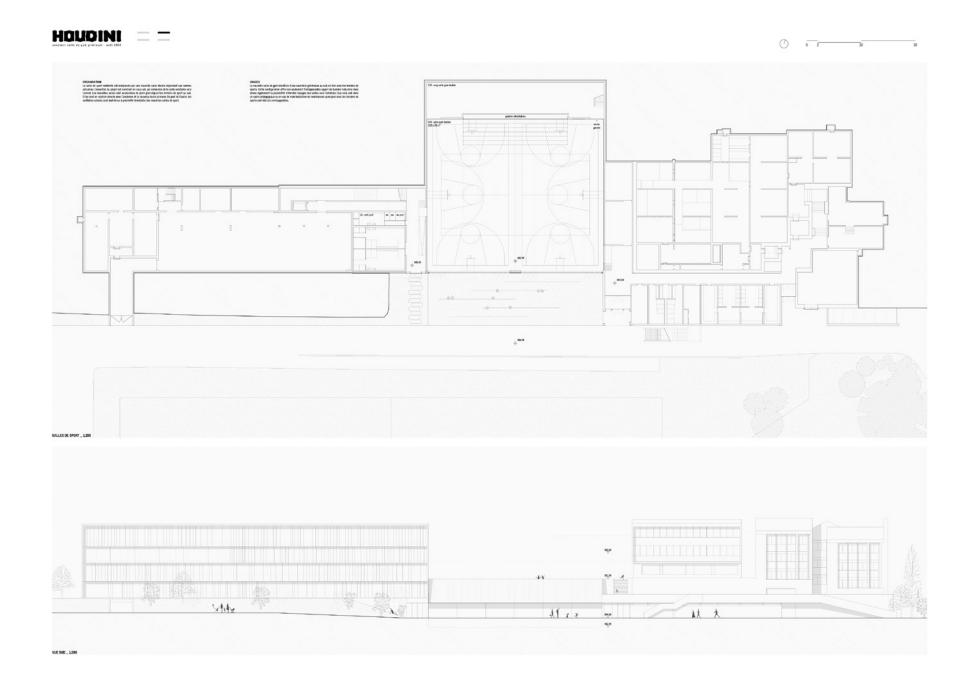
Cependant, la profondeur de fouille nécessaire, particulièrement marquée côté Nord, environ 14 m, entraîne des volumes de terrassement considérables et requiert des travaux spéciaux pour garantir la stabilité et la sécurité des parois de fouille, tels que des parois gunitées clouées ou des parois berlinoises.

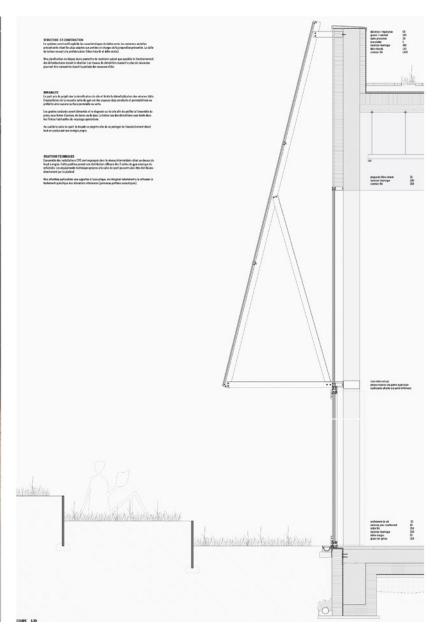
Le volume étant entièrement enterré, les sollicitations sismiques sont faibles et aisément reprises par les parois contre terre en béton armé.

Toutefois, le projet présente des inconvénients notables. La démolition de la salle de gym existante, dont la structure est encore en bon état, ainsi que les travaux de terrassement d'une ampleur significative, affectent négativement l'économicité globale. De plus, ces travaux amplifient les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.

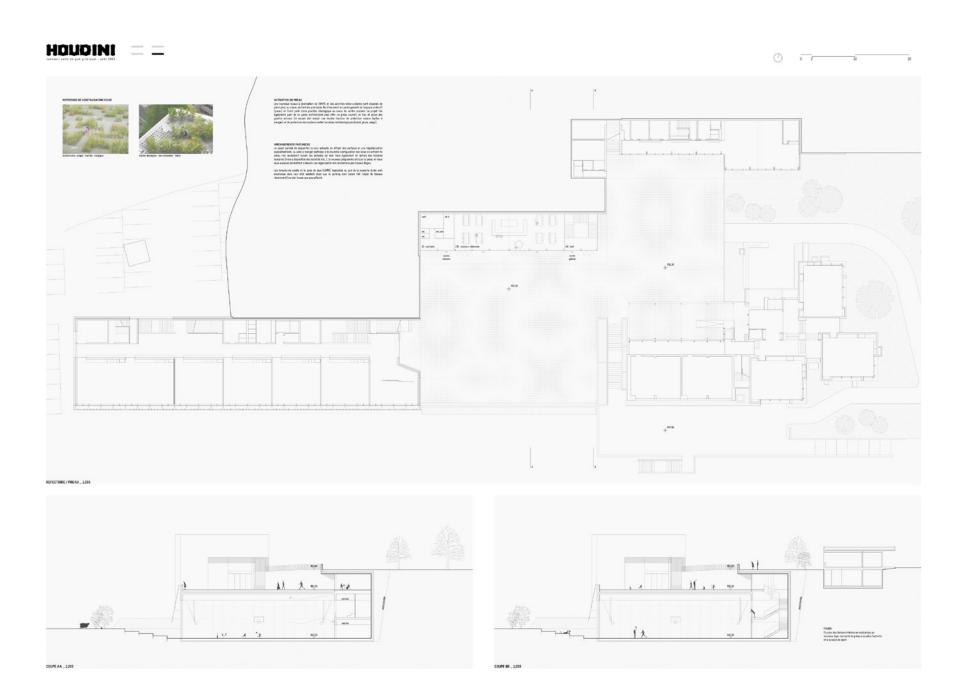
L'absence de salle de gym pendant plusieurs mois représente également un désagrément majeur pour les activités scolaires.

N°01 **HOUDINI**





28



N°01 **HOUDINI**



N°03 STRATUS

4^E RANG / 3^E PRIX

ATELIER MOR& ARCHITECTES, SION

Collaborateurs:

Jean Pascal Moret, Muriel Coquoz, Marine Cornaz, Rachel Caillère, Lionel Mudry

GUYAZ MERY SARL, SION

Collaborateurs:

Xavier Guyaz

Le projet propose deux interventions sur le site, une par programme, avec l'intention de travailler la topographie par plateau et de maintenir l'ouverture sur le paysage, de manière proche de la situation actuelle.

La nouvelle salle de gymnastique est implantée en arrière et en parallèle de la salle actuelle. Sa toiture, située en prolongement du parking nord, offre un espace supplémentaire polyvalent. Au niveau du préau, sa présence articule l'espace de récréation en deux sous-espaces. En sous-sol, une zone de circulation et services offre un lien visuel entre les salles, dont le sol est séparé de la valeur d'un niveau. L'Uape occupe une partie du terre-plein au pied du bâtiment 2017, face au terrain de foot ball.

Le jury apprécie l'intention du projet, cherchant à résoudre la complexité du site par couture, tant hors sol qu'en sous-sol. Il apprécie l'articulation du préau en deux sous-espaces. La légère rotation de la salle, sous couverture orthogonale, interroge. Elle se comprend par la recherche d'une fluidité entre les aires de récréation. Elle introduit un maniérisme peut-être superflu. En sous-sol, l'espace reliant les écoles et offrant une vue traversante d'une salle à l'autre est salué. Malheureusement la liaison spatiale aux écoles n'est pas solutionnée. Côté bâtiment 2017, la liaison en demi niveau n'est pas résolue, trop exigüe et incompatible «pmr». L'entrée depuis le préau couvert souligne la difficulté à créer une distribution verticale qualitative. Côté de l'école d'origine et de son extension 1998, la liaison proposée se greffe à un couloir de services non activé.

Le fonctionnement de la nouvelle salle-à-manger de l'Uape est adéquat. La liaison directe à la structure d'accueil 2017, par création d'un escalier dans le dépôt, est appréciée. Le solde du terre-plein offre un potentiel d'agrandissement futur appréciable.

La matérialité proposée cherche une cohérence avec celle de l'école 2017. Le langage architectural proposé, certes maniéré, témoigne d'un souci d'intégration. Les aménagements paysagers du préau cherchent à améliorer le climat des aires de récréation, de manière jugée trop timide. Le jury regrette le manque de définition de la place supérieure.

Le volume bâti est dans la moyenne des projets. L'aspect écologie et durabilité est péjoré par le parti pris d'une salle enterrée, d'une intervention non groupée et d'une matérialité essentiellement béton.

Concept statique

Le projet prévoit deux volumes distincts: l'UAPE et la salle de gym. La salle de gym est située dans la cour actuelle des écoles et est entièrement enterrée. Sa structure porteuse est intégralement en béton armé, y compris la toiture, qui est une dalle en béton armé reposant sur des poutres, probablement en béton précontraint. La partie hors-sol de la salle de gym est soutenue uniquement par des colonnes sur les façades Sud et Est.

Cependant, compte tenu de la masse importante de la toiture en béton armé recouverte de terre ou d'enrobé bitumineux, les seules parois de contreventement situées au nord et à l'ouest provoquent des effets de torsion significatifs, ce qui nuit au comportement dynamique de la salle et à sa sécurité parasismique. Pour pallier ce problème, il pourrait être nécessaire d'ajouter des contreventements, tels que des croix de Saint-André, dans les façades vitrées.

L'UAPE, quant à elle, est implantée au Sud du bâtiment 2017 de l'école existante et se compose d'un seul niveau. Sa structure, entièrement en béton armé, est conçue pour garantir la sécurité et la stabilité face aux charges gravitaires et aux sollicitations sismiques.

La profondeur de la fouille nécessaire côté nord, d'environ 9 mètres, engendre des volumes de terrassement considérables. Ces travaux nécessitent des techniques spécifiques, comme des parois gunitées clouées ou des parois berlinoises, pour assurer la stabilité et la sécurité des parois de fouille.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est rationnel et bien conçu. Toutefois, l'importance des volumes de terrassement et la nécessité de travaux spéciaux pour la salle de gym affectent négativement l'économicité globale du projet et accentuent les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.



Incerior dans la ste State à l'unrée de village de Crimiseat, le ste positid'une stoppagne qui partier d'organiser le compliencossine sur d'illiants baseaux soul en bindistant placeaux places, les défends à Cell Conseille et placeaux places, les défends à belle consolie et placeaux places, les défends à billiants consolies et entrecions une les par une projetation déclaré des les trompasties permedient de redifféré les expacies extériors.

As an experience are independent on a contract on the dependent of the dep

Le programme pour l'UAPE sidond on longue. Sud, en contrebes de l'existante et passièteme bisment D. Code critanion répond aux be critisants en terme de curfaces lout en penn égainment l'utilisation de se titune. Organisation programmatique Ne par se position centrale, la mouelle sa est accessible depuis le billiment S. O et

De part la protectio confession, la monautie salle de gymete de protection despuis la billionna (1). Del si a lastic del consension del protection del prote

stoon glorineuso antre les opposes intéreurs et levers, Le folle en perfechéeur et ent protection les pour les utilisations et adoichs ains le inférie de pour les utilisations et adoichs ains le inférie de la commande de l'Utilisation de la commande benables ains et la procese entires qui dississif anneue les saables de gains vie a bôtherest D. Le anneue les saables de gains vie a bôtherest D. Le les declares permet une connecen dispute interneue les expenses de l'ALPRE existenting qui as bouversit à l'une proposes de l'ALPRE existenting qui as bouversit à the expenses de l'ALPRE existenting qui as bouversit à the expenses de l'ALPRE existenting qui as bouversit à l'une proposes de l'ALPRE existenting qui as bouversit à l'une proposes de l'ALPRE existenting qui as bouversit à l'une proposes de l'ALPRE existenting qui as bouversit à l'une proposes de l'une proposes de l'une proposes de l'une proposes de l'alPRE existenting qui as bouversit à l'une proposes de l'une proposes

promotion of the promot

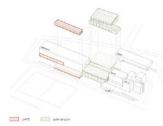
containing, the conjugacy on the invalid police is specified with a policy and the policy of the conjugacy of foreign and the conjugacy of the conjugacy of the policy of the conjugacy of the conjugacy of containing. On marketing, the options lead the great quart a one notice as as said ecotors as lived permitted defendance in components sincellul code demotes on visitant les docus or visitant accided amontes on visitant les docus or visitant accided as a sanitaires polypied commercia.

ust do revision, dos amenagements la validament de sel distribut se validade si camo de partir la medicada ar od la mena de la medicada ar od la medicada ar od la medicada de la medicada ar od la medicada

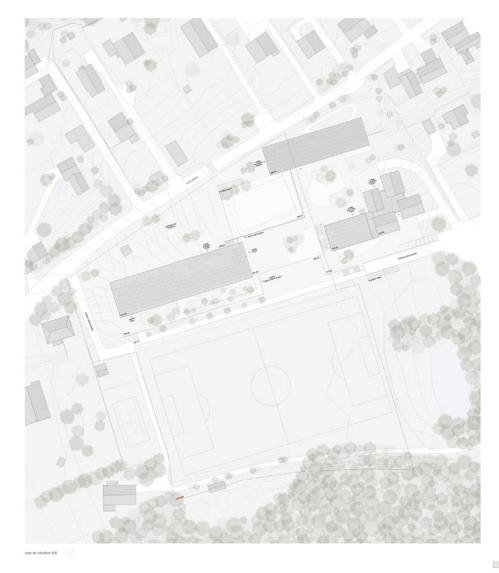
Duranite

Divisible and date obtained personal personal as constructed and makes the personal date. Territorially also a supplied to the personal date to the personal main supplied to the personal date of the personal case become an indicate not done elected to dicreted use travellars dauge after the obtained or opprague sentenment. The continues on terms of making and correspond to make on terms of the personal date of the personal date of the personal date of the personal date of the personal date.

Les exposes prévious benéficient d'un écolité (prémie sense promptime de Rapide noise et inverse proposes, primetaire un con apper on lamote réassire par les entre les proposes de la consider écolité (prévious de la consideration de la consideration de consideration de la consideratio

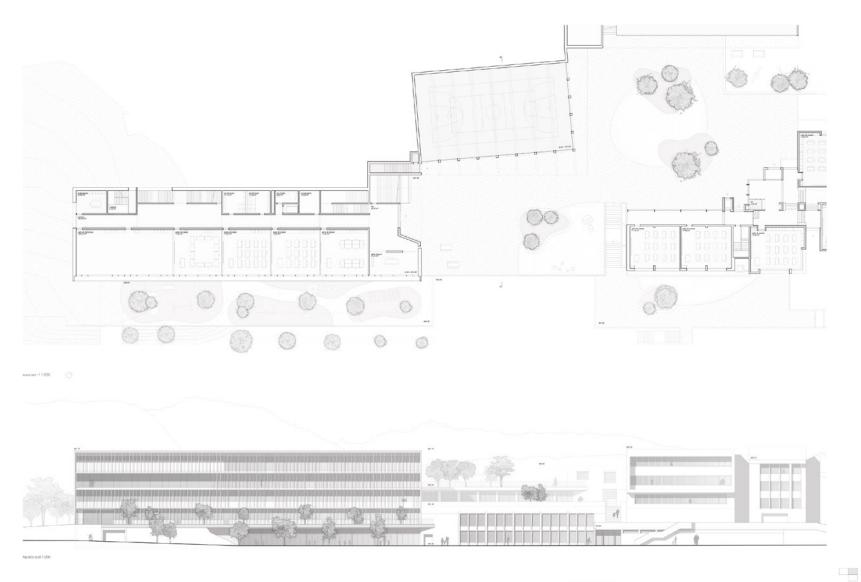


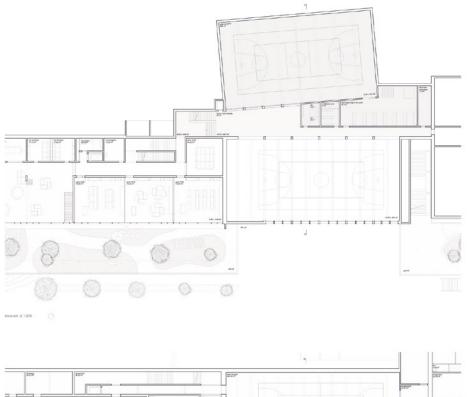


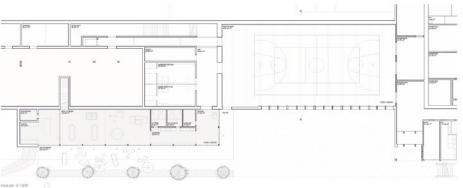


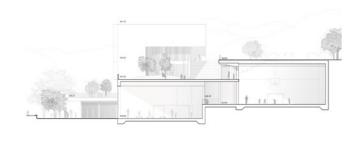
32

STRATUS Concours de projets pour la construction d'une salle de gymnastique et de locaux UAPE, grimisuat





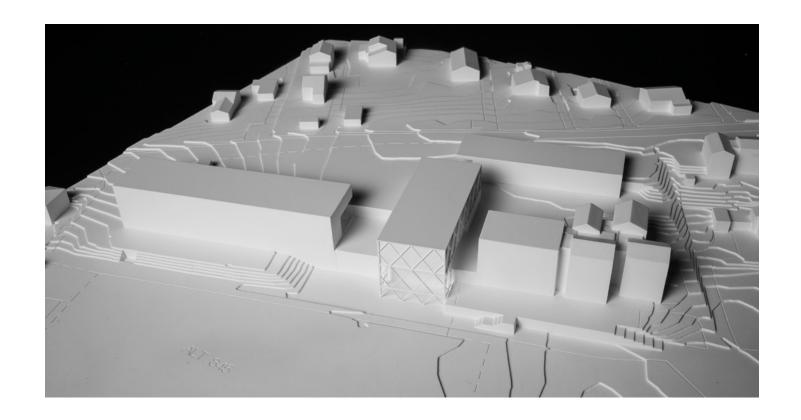






34

STratus Concours de projets pour la construction d'une salle de gymnastique et de locaux UAPE, grimisuat



N°23 TWICE DERAILED

5^E RANG / 4^E PRIX

EVEQUOZ FERREIRA SARL, SION

Collaborateurs:

Alexandre Rouiller, Daniela Andrade, Gillian Sabatier, Jonas Chauvet, Nuno Ferreira, Isabelle Evequoz

36 PINI GROUPE SA, SION

Collaborateurs:

Tor Lundström, Christian Gachet, Alberto Comana, Pierluigi Comana, Solenne Couvreur, Simon Vuignier

Par son positionnement dans le site le projet propose une nouvelle lecture des espaces extérieurs. Un généreux espace public végétalisé vient compléter le dispositif d'accueil sur la partie nord. Cet aménagement paysagé réunit et valorise les entrées du bâtiment-D, de la crèche et l'entrée de la nouvelle salle de gym venant par sa position renforcer le caractère public de ce lieu. Le programme de la salle de gym trouve place dans une architecture hors terre assumée. La nouvelle volumétrie se présente avec une indépendance et autonomie par rapport au dispositif existant. Le concept permet de dégager des espaces extérieurs de nature différente. La mise en scène singulière du gabarit de la salle de sport complète le site construit. Ce nouveau volume vient s'élancer dans le vide pour préserver un maximum de surfaces extérieures et proposer de nouvelles zones couvertes. Un escalier hélicoïdal est placé à l'avant de de la salle de gym existante afin de permettre un nouveau lien entre le préau scolaire et la zone sportive.

La typologie de la salle de sport est pertinente tant au niveau spatiale que rationnelle en terme de construction. L'entrée principale se fait au niveau de la surface de jeux. Au niveau rez-inférieur, le dispositif propose une deuxième entrée permettant de lier intelligemment les deux étages et les fonctions qui s'y rapportent. La zone des vestiaires est située à l'étage et aménagée avec une galerie bénéficiant de la vue sur la salle. L'éclairage proposé en façade sous la forme de fenêtres circulaires semble être insuffisant.

Les choix constructifs se présentent avec la mise en place d'une « boîte » entièrement en bois contenue et soutenue par une structure de treilli en acier dont le traitement architectural des façades découlent.

Les nouveaux espaces de l'Uape sont aménagées dans les salles ACM existantes du bâtiment 2017 en continuité de la structure d'accueil existante (Uape). Les salles ACM sont relogées à l'étage supérieur dans la salle polyvalente. Cette dernière est délocalisée en dessous du volume de la nouvelle salle de sport. Ce déplacement ne convainc pas le jury temps en terme de position que de qualité spatiale et d'éclairage naturel.

L'architecture est cohérente et s'impose avec force dans un contexte construit hétérogène et de langages respectifs d'époques distinctes. Toutefois, le jury s'interroge sur l'attitude générale jugée trop invasive et sur la qualité de l'espace couvert surdimenssionné et oppressant péjorant également l'utilisation de l'espace intérieur de ce niveau.

Concept statique

La structure repose sur un système en bois pour la toiture et en acier pour les quatre façades. Ces dernières sont composées de poutres à treillis de grande hauteur, assurant la portance du volume, essentiellement situé hors-terre. Seule une partie du bâtiment est semi-enterrée au nord, mais avec une profondeur limitée, ce qui réduit considérablement le volume de terrassement et évite le recours à des travaux spéciaux. Le plancher de la salle de gym, proposé en bois et entièrement suspendu avec une portée de 17 m, nécessite une analyse dynamique approfondie afin de vérifier sa conformité avec les exigences de confort de la norme SIA 260, notamment en ce qui concerne une fréquence propre supérieure à 8,0 Hz, afin de prévenir les vibrations indésirables. Au Sud, la structure en acier qui supporte le volume surplombant la salle de gym présente une hauteur importante d'environ 11 mètres. Les sections des treillis d'acier proposées sur cette façade Sud semblent trop fines pour garantir la résistance et la stabilité nécessaire, notamment en termes de sécurité parasismique, compte tenu du volume à soutenir et de la hauteur du volume au-dessus du niveau d'encastrement.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est particulièrement innovant, rationnel et bien pensé. Il garantit non seulement une efficacité en termes de rapidité de construction, mais aussi une maîtrise des coûts.

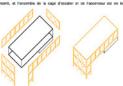
Concept to against des doues de Crimitavis est composé d'un aprèpti d'eléments construits par étables successives. Dans ce signatel hélenciale du port de vue morphologique, nous avons suproposé à l'enisteur, une storcure autre aprèc de la labourne et de les empresants parties proteine de programme est altri plant autre de la caposité de les empresants parties postente de programme est altri plant de la déposé nécessité des pourses en taile informe par la déposé nécessité de pourse en taile informe qui en déposé de marier la déposé nécessité parties parties parties de la déposé de marier la déposé de la marier de pour de passes destination de la confidence de la collection de parties L'économie de la pour des des des destination de la collection de parties de la collection de la déposé de la collection de la collectio

Organisation of analosize La silvación de lottenes externis infest pas modifiés. La caración de finitarion de aminoria. La silvación de lottenes externis infest pas modifiés calcunis de acoustica de la caración de la caración de la portuga y las las destructores verballes dels comos de acoustica de pasa, unes una servición de la caración del caración del la caración del



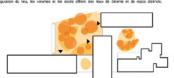
Modefulfel et texture:
Le souther promise lette est en stier Premodend jazen. Le southers socrotières, deles de titure et dele
Le souther promise lette est en stier Premodend jazen. Le southers socrotières, deles de titure et dele
Le partie chech. Holde de comprosée hors sonteur los préforquée en aleine et assentée leur sin. Les
apons de bursies mouvele pour souvez pré de grants codes en habbr.
Les distributes revisies sour et lette nouver les daises avance le suit. Les terrisques nont
les distributes revisies sour et lette nouver les daises conditionent les sont des lettes de lettes de lette de let

Structure portissue et paradionique
La robus es et la sel de la basse de gim son correlates de course en loss en form de « H x., prédictiouses
La robus es et la sel de la basse de gim son correlates de course en loss en form que et « H x., prédictiouses
contrats par la primition de course en basse en servir en la robusta en la contrat de la course del



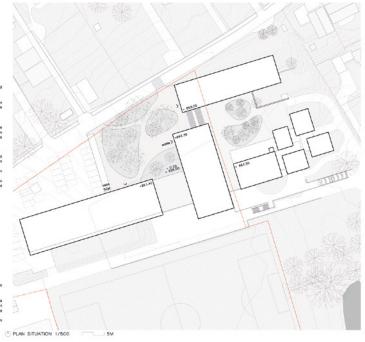
Acces (Lea differents volumes, independants les uns des aures, appartement à un entemble. Un parcours compose de placemes, de massifs végicaux, d'enneurbements, les traversent, les liens, et les differences. Chaque des volumes est accessible por des entrès principales et pacondaires, favorisont la civerait d'espaces et de cherintements.

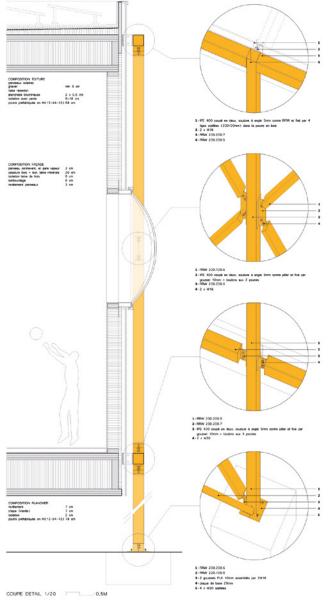
On sections. Date selected the further derivative pair offices and features. At least peels postulation of the period increasing and excreption of the grade increasing and period increasing an approximate and approximate an approximate and approximate an approximate analysis and approximate an approximate



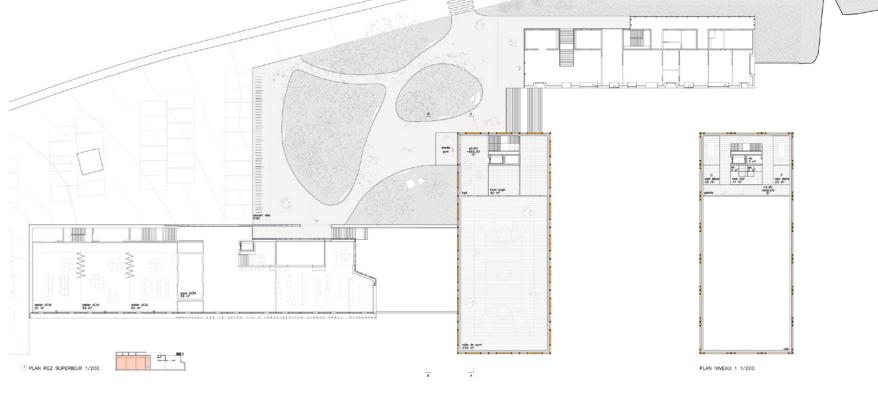
Durability Date is merure du possible, les transfermations proposibles canno l'existant les facont en privégant la incopration des médiements et des Bildment rapportible, les essences de tous et les médiements de soi sevent doisse an fonction de les faits de production aux commer se mobiles. Un son producte est donné à la les sochraises des médicalements et de chauflage sont los-soch avec une vertilation moturelle. La production offenigle seur Justice à empouvailable.







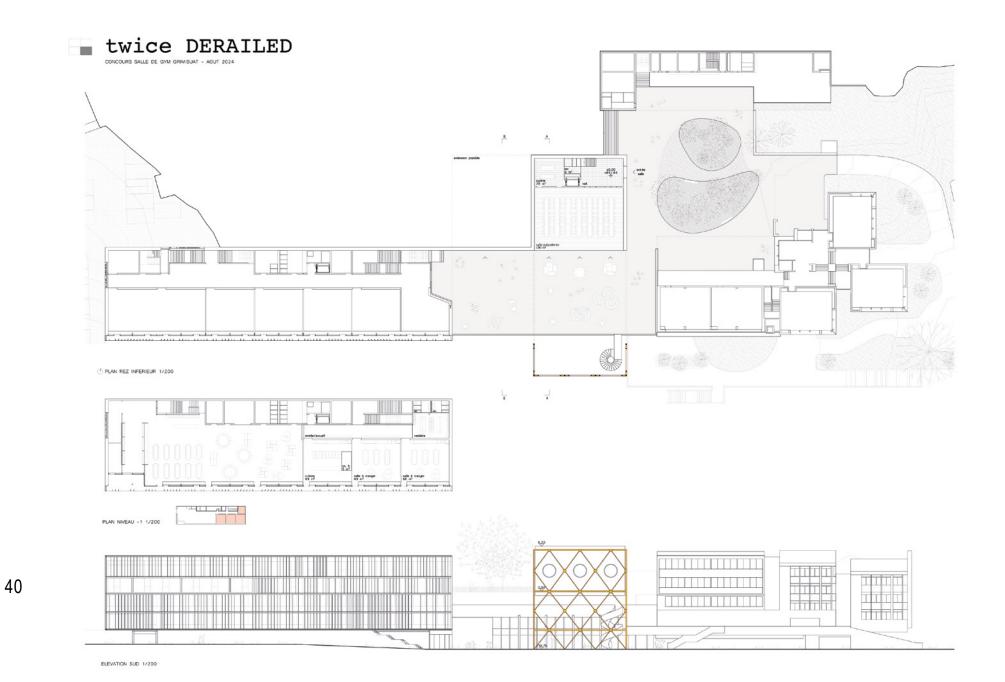
twice DERAILED



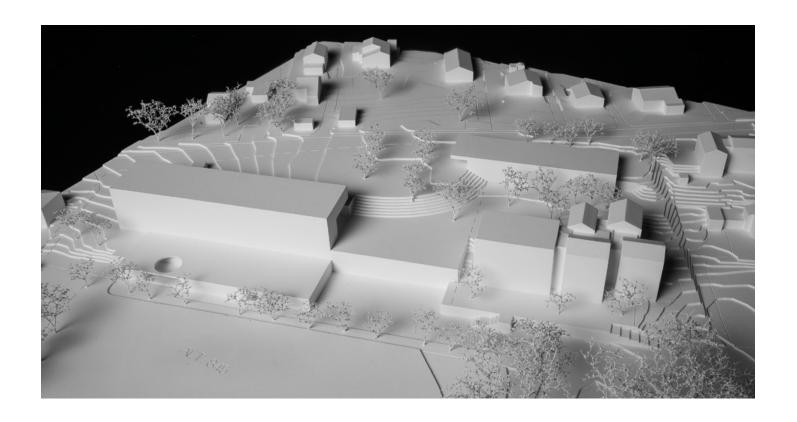


N°23 **TWICE DERAILED**

39



N°23 TWICE DERAILED



N°14 CHERCHE, MÉDOR, CHERCHE!

6^E RANG / 5^E PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs:

Amaral Emanuel, Cheseaux Olivier, Rey Alexandre, Vitre Sébastien, Zimmermann Dario

42 EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs:

Chavaudra Lydia, Dessimoz Olivier, Ravaioli Camillo, Sehaqui Hamza, Stamm Elia

Le parti propose de limiter les interventions sur le site et de les concentrer au pied du bâtiment 2017. La salle de gym et les surfaces pour l'Uape son aménagés dans un même volume de faible hauteur créant un socle construit remplaçant le talus existant. Un nouvel aménagement à caractère végétal et arboré en bordure de la zone sportive valorise le cheminement et le lien avec la zone de l'étang. Le terrain de football est légèrement déplacé en direction du sud.

La salle de gym est partiellement enterrée, avec environ 2/3 de sa structure sous le niveau du terrain, alors que l'Uape, qui ne comporte qu'un seul niveau, est positionnée en surface, au niveau du rez-de-chaussée.

La réutilisation des vestiaires est appropriée et garantit un lien fonctionnel avec l'école. De même, la proposition de lien entre l'Uape existante et son extension par la création d'un patio et d'un escalier extérieur est appréciée.

Le volume excavé et la grande hauteur à franchir pour atteindre la surface de jeu est en contradiction avec la proposition volumétrique architecturalement minimisée et exprimée sous forme de galette horizontale.

Pour palier à la problématique de locaux vides à l'étage intermédiaire au-dessus du local engins, un bassin de rétention des eaux pluviales est aménagé. Des interactions sont proposées sous forme d'ouvertures ludiques entre l'Uape et la salle de sport. Si la salle de sport dispose d'éclairage naturel satisfaisant, ses relations visuelles extérieures sont jugées peu attractives.

Le choix constructif d'une construction en béton est cohérente avec l'expression de socle et le bâti existant.

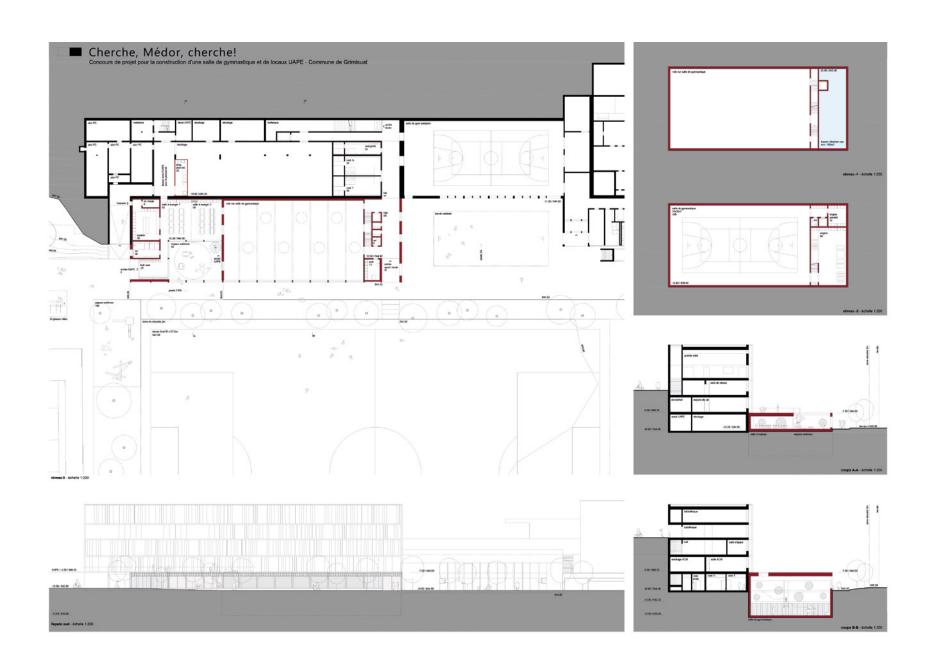
Le jury se questionne toutefois sur le rapport entre la façade sud de l'école et les proportions de la nouvelle toiture, son traitement et son utilisation ponctuelle. En limitant son intervention au sud de l'école et malgré la clarté de la proposition, le projet n'apporte pas d'amélioration urbanistique au complexe existant et ses préaux.

Concept statique

L'ensemble des structures sont proposées en béton armé et des poutres en béton précontraint pour la toiture de la salle de gym. La réalisation de la salle de gym nécessite une excavation d'environ 6 mètres de profondeur, ce qui impose des travaux spéciaux. Des parois gunitées clouées sont nécessaires côté sud pour réduire l'emprise du terrassement. Pour le bâtiment 2017 de l'école existante, des travaux de reprise en sous-œuvre de ses fondations sont nécessaires pour garantir sa sécurité structurale et son aptitude au service durant les travaux de terrassement. Des injections ou du jet grouting (jetting), sont obligatoires pour renforcer les fondations existantes du bâtiment 2017 de l'école. La salle de gym étant en grande partie enterrée, sa sécurité parasismique est assurée par les trois parois en béton armé contre terre et les noyaux rigides situés côté Est.

Dans l'ensemble, le système structurel proposé est rationnel et bien conçu. Toutefois, l'importance des volumes de terrassement et la nécessité de travaux spéciaux pour la salle de gym affectent l'économicité globale du projet et accentuent les nuisances de chantier pour les écoles voisines et contiguës.





N°14 CHERCHE, MÉDOR, CHERCHE!

45

PROJETS NON PRIMÉS



N°04 CASCADE

LAM ARCHITECTES SA, LAUSANNE

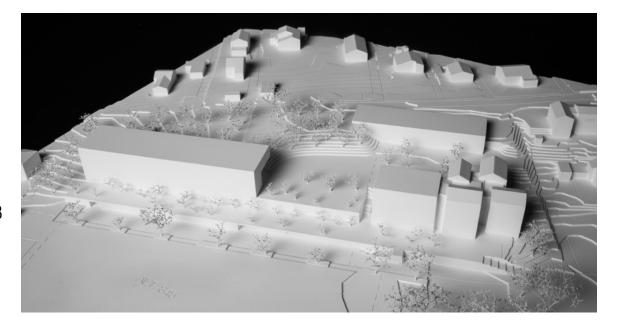
Collaborateurs:

Anne Luyet, Esteban Amaya, Gilda Blettery, Ncuti Paris

VINCENT BECKER INGENIEURS FRIBOURG SARL, MARLY

Collaborateurs:

Eyüp Selcukoglu, Xavier Vingerhoets, Cyril Monney



N°05 BLEC PEARL

CW ARCHITECTES SA, SION

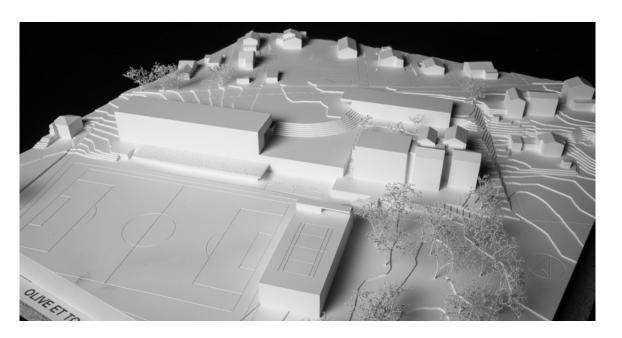
Collaborateurs:

Grégoire Wenger, Sofia Pereira, Joel Loutan, Kilian Héritier, Lou-Anne Siggen, Julien Richard, Emilie Favre, Nathalie Dubois, David Rosario

BPA INGENIEURS CONSEILS SARL, SION

Collaborateurs:

Sacha Antille



N°06 OLIVE ET TOM

SAMIR ALAOUI ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

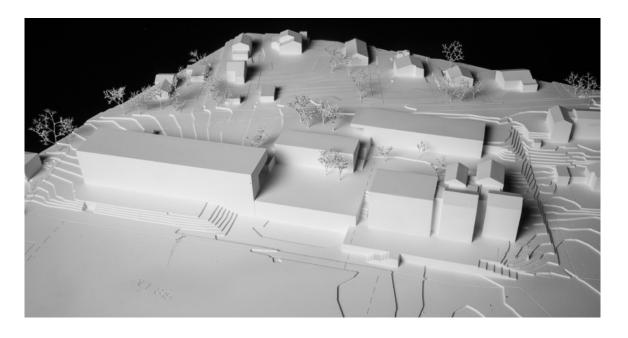
Collaborateurs:

Alaoui Samir, Kölbl Ayla, Immer Basile

SYNAXIS SA, LAUSANNE

Collaborateurs:

Eric Gysin, Ricardo Ferreira, Adrien Schrepfer



N°07 TASUMIGRI

ROBERTO FERRARA ARCHITECTE, WABEM

Collaborateurs:

Roberto Ferrara

GEX & DORTHE INGÉNIEURS CONSULTANTS SARL, BULLE

Collaborateurs:

Dorthe Arnaud



N°08 BLECS BEAUTY

DAL-ZOTTO ARCHITECTURE SARL, LE MONT

Collaborateurs:

Constanze Dal-Zotto, Franck Dal-Zotto

ARTEFACT ARCHITECTURE SARL, VETROZ

Collaborateurs:

Engin Demirci

T INGENIERIE SA, LAUSANNE

Collaborateurs:

Verena Pierret, Julien Thiriot, Vincent Bujard



N°09 ARCADIE

GAME-VS, MARTIGNY

Collaborateurs:

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, David Formaz, Jean Aubert

WILLI INGENIEURS SA, MONTREUX

Collaborateurs:

Stéphane Ménérat, Christian Jaunin



N°10 LANTERNE

CB ARCHITECTES, SION

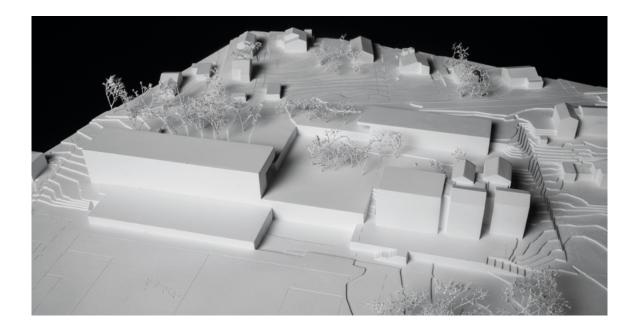
Collaborateurs:

Maribel Buccelloni, Jessy Alvarez, Terence Biselx, Thomas Crognaletti

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateurs:

Nicolas Corger



N°11 UP & DOWN

 ${\tt MATTEO\ ROSSETTI,\ MILANO,\ IT}$

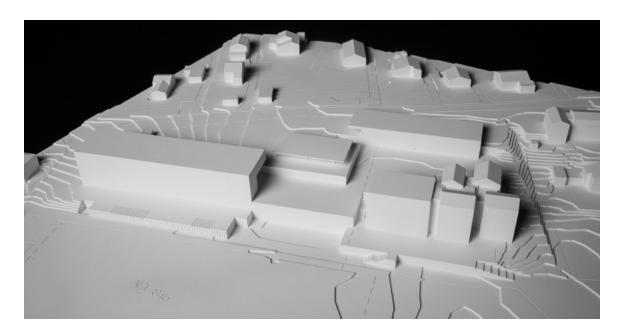
Collaborateurs:

-

PROJECT PARTNERS LTD CONSULTING ENGINEERS, MONTAGNOLA

Collaborateurs:

-



N°12 MIMESIS

 ${\sf KLINGENBERG\ ARCHITECTUR,\ MENDRISIO}$

Collaborateurs:

Bjorn Klingenberg

STUDIO DI ARCHITETTURA COMBO-ZARA, BURZIO-ARSIZIO, IT

Collaborateurs:

-

DALESSANDRO & PARTNERS SAGL, LUGANO

Collaborateurs:

Donato D'Alessandro



N°13 CARILLON

FREDERICO GIORGIO, MILANO, IT Collaborateurs:

Soliaborateurs

MONOTTI INGEGNERI CONSULENTI SA, GORDOLA Collaborateurs:

-



N°15 PUISSANCE 4

ATELIER CHARVOZ ARCHITECTES, SION

Collaborateurs:

Bastien Charvoz

ATELIER MOJO ARCHITECTES, MONTREUX

Collaborateurs:

Djavan Cardona

LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA, COLLOMBEY-MURAZ

Collaborateurs:

Pierre Bruchez



N°16 COMPLETEMENT MARTEAU

VERMEIL ARCHITECTES SARL, SION

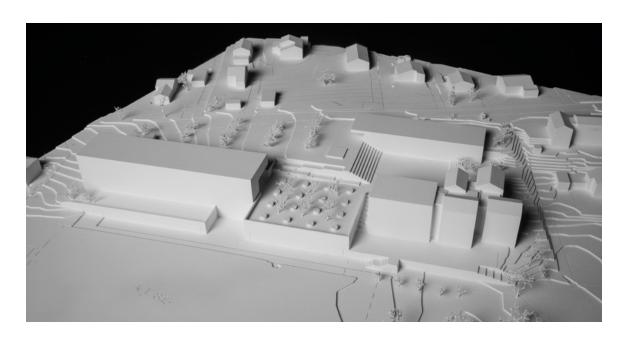
Collaborateurs:

Pauline Roduit, Cynthia Maye

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs:

Christian Dumoulin, Valentin Gaillard, Raphaël Coquoz, Gaëtan Nguyen



N°17 DOUBLECK

VARONE VILLE PAPON & PARTENAIRES SA, SION

Collaborateurs:

Pascal Varone, Serge Villé, Nina Robyr, Mariana Samaan

BISA BUREAU D'INGENIEURS SA, SIERRE SA

Collaborateurs:

Patrick Robyr, Xavier Robyr, Jean-René Tesser, Fabio Ribeiro



N°18 PIC D'ARTSINOL

BUNQ, NYON

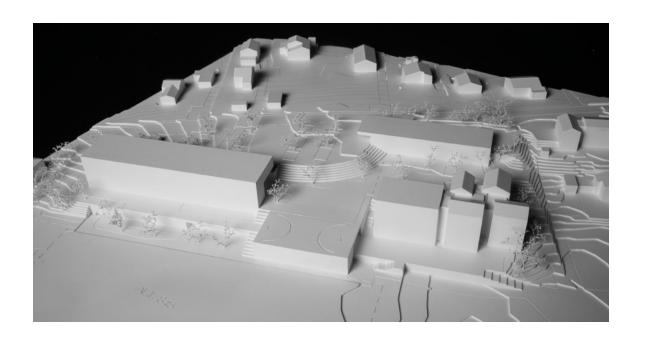
Collaborateurs:

Julien Grisel, Cyril Lecoultre, Laurent Gaille, Damien Haraux, Quentin Dupuis, Rémi Mauduit

CO-STRUCT, ZURICH

Collaborateurs:

Fabrice Meylan



N°19 ENTRE LES LIGNES

EIDO ARCHITECTES SARL, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs:

Diogo Dos Santos, David Eichenberger, Maëlle Waeber, Vanessa Delessert, Gian Portsius, Noémie Tschabold, Tim Chettouh-Haenni

INGENI SA, FRIBOURG

Collaborateurs:

Lionel Bussard



N°20 ACROPOLE

B39 ARCHITECTURE & DESIGN, MONTHEY

Collaborateurs:

Marcio César, Gijs Netto, Mattia Burnier

SOLLERTIA MONTHEY SA

Collaborateurs:

Lionel Brochellaz, Jorge Gonçalves, Lauren Salamin



N°21 SIMPLEMENT

ENRICO GARDIN_ 2 ARCHITETTI SAGL, LUGANO Collaborateurs:

Enrico Garbin

PASSERA & ASSOCIATI STUDIO DI INGEGNERIA CIVILE SA, LUGANO-PAZZALLO

Collaborateurs:

Stefano Campana, Gianluigi Largo, Luca Bremen



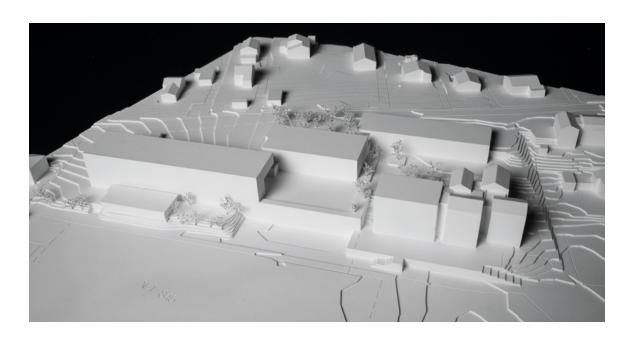
N°22 CRISTALLISATION

RUST & GERLE ARCHITEKTEN GMBH, BASEL Collaborateurs:

Akos Gerle, Nicolas Rüst, Maciej Bojarczuk, Min Seok Chang, Emily Moeraert, Özlem Ipek

SPERISEN INGENIEURE GMBH, BREITENBACH Collaborateurs:

Sperisen Frank, Pflugi Roman, Plattner Sven, Jermann Peter, Schmutz Fredi, Meury Sven, Sommer Werner



N°24 DUO

MEDA ARCHITECTURE SARL, SION

Collaborateurs:

Danilo Meraglia

THEO STUART SALZMANN, MOLLENS

Collaborateurs:

Théo Stuart Salzmann



N°25 A TABLE!

TRANSVERSAL ARCHITECTES, LAUSANNE

Collaborateurs:

Marlaire Xavier, Dejardin Joachim, Gabbay Pablo, architecte paysager, MG associés

AB INGENIEURS SA, CHAVANNES-PRÈS-RENENS

Collaborateurs:

Fonzo Piero, Giampietro Yves, Salerno Alessio, Droz Joachim, Turrian Johan, Poget Amandine, Henrioud Béatrice



N°26 **G7**

GIORLA TRAUTMANN ARCHITECTES, SIERRE Collaborateurs:

Jean Gérard Giorla, Lara Giorla, Manuel Rodriguez Monedero

CSD INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs:

Nicolas Renggli, Vlad-Vicentiu Stinga